

Questions orales

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord, Réf.): Monsieur le Président, le Parti réformiste prône un système de bons d'études supérieures pour que l'argent versé sous forme de transferts fédéraux au titre de l'enseignement postsecondaire soit remis carrément aux personnes directement intéressées, c'est-à-dire les étudiants. De cette façon, les établissements d'enseignement répondraient davantage aux besoins des étudiants.

• (1435)

Le gouvernement va-t-il envisager de donner aux Canadiens les choix qu'un tel système de bons offrirait?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le sait pertinemment, lorsque nous avons modifié le programme de prêts aux étudiants, au printemps dernier, nous avons ajouté aux prêts aux étudiants une série de subventions donnant aux femmes la possibilité de poursuivre des études supérieures, nous avons prévu un programme de remise de dette dans certains cas et nous avons fait en sorte que les étudiants ayant un revenu insuffisant puissent recevoir de l'aide.

Je tiens à répéter que les propositions du livre vert ne constituent pas la politique du gouvernement. Nous croyons qu'il pourrait y avoir une combinaison de prêts et de subventions qui constituerait un système de bons pour les étudiants, un système qui leur donnerait la possibilité d'adapter leurs demandes de financement à leurs besoins financiers en évitant les complications et l'examen des moyens financiers qui vont maintenant de pair avec l'octroi des prêts aux étudiants. Ainsi, il pourrait être beaucoup plus facile d'obtenir des fonds non seulement pour les étudiants qui suivent actuellement des cours, mais également pour les nombreux Canadiens qui sont sur le marché du travail et veulent reprendre leurs études.

Si cela vient compléter en quelque sorte ce que le Parti réformiste propose, nous serions certes heureux d'examiner la question. Cependant, j'invite la députée à soumettre ses idées au comité pour qu'il les mentionne dans son rapport, car notre gouvernement va prendre ce rapport très au sérieux.

* * *

[Français]

LE COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT-JEAN

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre des Affaires intergouvernementales a malheureusement fermé la porte à la proposition constructive du maire de Saint-Jean.

Bien plus qu'un simple moratoire, le maire propose une transition permettant au Collège de Saint-Jean de se transformer graduellement en institution civile. Sa proposition a l'avantage d'atténuer l'impact négatif d'une fermeture brutale des activités de formation militaire du collège, tel qu'envisagé par le gouvernement fédéral.

Comment le ministre peut-il refuser de faire preuve d'ouverture d'esprit et de souplesse à l'endroit de la proposition du maire de Saint-Jean qui permet de rencontrer les objectifs de toutes les parties, tout en assurant une transition graduelle?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, la proposition du maire de Saint-Jean contient certaines clauses très utiles, que j'ai vues il y a quelques heures, et auxquelles je vais sûrement réfléchir.

Mais il est faux de dire que la proposition satisfait aux conditions qui étaient posées par le gouvernement du Québec et par le gouvernement canadien. Au point de vue financier en particulier, la proposition du maire de Saint-Jean signifierait que le gouvernement fédéral devrait déboursier un montant additionnel d'environ 23 millions de dollars pour trois ans, de façon à obéir au moratoire. Mais nous avons actuellement un compromis qui a été fait entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, un compromis qui assure la survie du Collège de Saint-Jean, un compromis qui continue la présence militaire au Collège de Saint-Jean, un compromis qui permet le passage du Collège militaire à une université civile mixte au cours des prochaines années.

Par conséquent, le compromis que nous avons, qui est une entente signée entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, réussit beaucoup plus à remplir les conditions qui étaient posées et par le gouvernement du Québec et par le gouvernement fédéral. Ceux qui désirent. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je cède maintenant la parole au député de Charlesbourg.

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de voir que le ministre des Affaires intergouvernementales réfléchit à la proposition. Cela veut dire qu'il y aura certainement une évolution.

Comme deuxième question, je voudrais demander au ministre comment peut-il très souvent se réfugier, ainsi que le ministre de la Défense, derrière une économie de 23 millions de dollars en fermant le Collège militaire de Saint-Jean, alors que tous savent très bien que les économies réelles ne seront que de 10 millions de dollars uniquement dans quelques années, à cause de la baisse de la clientèle d'élèves-officiers?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, il ne faut tout de même pas charrier! Ça fait des mois qu'on sait que des épargnes très considérables viendront de la fermeture du Collège de Saint-Jean, car il n'y a plus de besoin d'élèves-officiers en aussi grand nombre qu'il y avait auparavant, parce que la dimension de l'armée diminue.

Nous avons actuellement une entente qui permet de maintenir le Collège de Saint-Jean avec une population et militaire et civile. Nous en sommes venus à un compromis et une entente a